



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du lundi 26 novembre 2018**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du lundi 26 novembre 2018 à 20h00 au Centre communal à Frinvillier

Président de l'assemblée	:	xxx
Secrétaire de l'assemblée	:	xxx
Scrutateurs	:	xxx
Ayants droit	:	25 votants

Le Président, M. xxx, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour suivant qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No 39 du 26 octobre 2018.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2018
2. Elections :
 - Un(e) vice-Président(e) des assemblées
 - Un(e) secrétaire des assemblées
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour le bouclage Est du village de Vauffelin (réseau d'eau potable)
4. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour le bouclage Ouest du village de Vauffelin (réseau d'eau potable)
5. Discuter et approuver le budget 2019
6. Divers et imprévus

M. xxx signale que les votations se font à main levée en utilisant la carte d'électeur. Il procède encore à la nomination des scrutateurs. Ce sont MM. xxx qui officieront avec l'approbation des ayants droit.

Nombre de personnes présentes :	27
Nombre de personnes sans droit de vote :	2
Nombre de votants :	25
Majorité absolue :	13

Le Président demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté ? Aucun changement n'étant désiré, il est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2018

M. xxx informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 21 juin 2018 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 21 juin 2018 avec remerciements à sa rédactrice.

2. Elections :**• Un(e) vice-Président(e) des assemblées**

Ce poste est vacant suite au décès de M. xxx, pour lequel le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en sa mémoire. Pour ce poste, le Conseil municipal propose M. xxx, y a-t-il d'autre candidat ? Ce n'est pas le cas, M. xxx est nommé tacitement.

• Un(e) secrétaire des assemblées

Suite au départ à la retraite de Mme xxx, ce poste est à repourvoir. Le Président demande à l'assemblée s'il y a un candidat ? Ce n'est pas le cas et ce poste sera éventuellement repourvu par la personne qui remplacera Mme xxx.

3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour le bouclage Est du village de Vauffelin (réseau d'eau potable)

M. xxx, responsable du dicastère des eaux, présente ce point. Nous réalisons qu'en cas de problème (fuites d'eau ou autres) entre Les Etampés et la route de Plagne, il y aura un souci au niveau de l'alimentation en eau dans le village de Vauffelin. La réalisation d'un bouclage permettra d'éviter les problèmes. Le but est de faire une nouvelle chambre vers la place du bus, de mettre un réducteur de pression et une nouvelle conduite. Notre ingénieur a calculé le montant de ces travaux qui se montent à CHF 130'000.- mais nous demandons un crédit de CHF 150'000.- afin de pallier aux imprévus.

M. xxx demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte un crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour le bouclage Est du village de Vauffelin.

4. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour le bouclage Ouest du village de Vauffelin (réseau d'eau potable)

C'est à nouveau M. xxx qui présente ce point. Il s'agit d'une problématique identique, une fuite d'eau sur la route de Plagne créerait un souci d'alimentation en eau dans le village de Vauffelin car la conduite passe sous un mur de 3 m. La réalisation d'un bouclage permettra d'éviter les problèmes. Le but est de boucler par la route Principale, de poser une nouvelle conduite lors des travaux de construction prévus sur la parcelle no. 549. Le bureau d'ingénieur arrive à un montant de CHF 115'000.- pour ce bouclage mais nous demandons un crédit de CHF 150'000.- afin de pallier aux imprévus.

M. xxx demande s'il y a des questions.

M. xxx demande si c'est une offre d'un seul ingénieur. M. xxx répond que l'ingénieur calcule des dépenses mais lorsque que les crédits sont votés, il y aura un appel d'offres.

M. xxx souhaite savoir si la route cantonale sera barrée. M. xxx répond qu'en effet elle risque d'être fermée pendant quelques heures étant donné que la nouvelle conduite passera sous la route.

M. xxx demande : les travaux sont prévus sur quelle durée ? M. xxx répond qu'il faut prévoir environ 2-3 semaines.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A l'unanimité, l'assemblée accepte un crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour le bouclage Ouest du village de Vauffelin.

5. Discuter et approuver le budget 2019

M. xxx, responsable des finances, présente le budget 2019 qui boucle avec un excédent de charges du compte général de CHF 88'843.00. Le budget que nous vous présentons ce soir a été accepté par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 octobre dernier. Venons en détail sur chaque fonction :

➤ Administration générale

Il est prévu une légère augmentation pour l'exécutif mais une diminution des salaires de l'administration.

➤ Ordre et sécurité publique

Des charges supplémentaires sont prévues pour les permis de construire, les honoraires des conseillers externes, le cadastre **Cadastre Des Conduites « CDC »** (nouveau), le cadastre des **Restrictions de Droit Public à la Propriété Foncière « RDPPF »** (nouveau) et l'amortissement du **Plan d'Aménagement Local « PAL »**. En contrepartie, des recettes supplémentaires pour l'augmentation des permis de construire et des subventions cantonales pour le cadastre RDPPF.

➤ Formation

Il est prévu des charges supplémentaires pour la communauté scolaire de La Baroche et des dédommagements plus élevés à la Ville de Bienne car il y a quatre élèves supplémentaires.

➤ Culture, sports et loisirs

Pour la première fois un amortissement de la place de jeux à Plagne est budgété dans la fonction loisirs, ce qui augmente les charges. D'autre part, il y a un réajustement des frais pour l'abonnement à la feuille officielle d'avis du district de Courtelary (FAC).

➤ Santé

Les charges supplémentaires concernent le leasing des défibrillateurs installés dans les trois villages s'élèvent à CHF 5'400.-.

➤ Sécurité sociale

Il est prévu des charges supplémentaires de CHF 11'000.- pour notre participation à la compensation des charges PC, de CHF 2'000.- pour notre contribution à l'agence AVS de Péry-La Heutte et de CHF 2'000.- pour les crèches.

➤ Transports et télécommunications

Dans cette fonction, il est prévu des charges supplémentaires de CHF 17'000.- pour les routes communales et CHF 10'000.- pour les transports publics.

Pour les routes, voici le détail de ces charges supplémentaires :

- + CHF 25'000.- pour les travaux qui seront effectués par la commune d'Evilard,
- + CHF 9'000.- pour la location d'une machine,
- + CHF 2'000.- pour l'amortissement sur les réfections des routes,
- + CHF 7'000.- pour divers entretiens,

mais - CHF 13'000.- pour l'acquisition d'outils et de matériel,- CHF 12'000.- pour l'entretien des routes.

➤ Environnement

Dans cette fonction nous trouvons le service des eaux, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Ces fonctions doivent s'autofinancer et pour équilibrer ces comptes, nous utilisons les financements spéciaux (FS).

Service des eaux :

Il est prévu un entretien courant des installations pour un montant de CHF 40'000.- et l'achat de trois hydrantes. Le FS se monte à CHF 44'571.58 en négatif. Le budget prévoit une attribution au FS de CHF 25'730.-.

Traitement des eaux usées :

Il est prévu une légère augmentation de notre participation au Sego. Le FS se monte actuellement à CHF 378'928.61. Le budget prévoit un prélèvement au FS de CHF 39'220.-.

Gestion des déchets :

L'amortissement de l'installation des containers semi-enterrés « Moloks » est budgété. Le FS se monte à CHF 173'846.80. Le budget prévoit un prélèvement au FS de CHF 785.-.

➤ Economie publique

Dans cette fonction nous trouvons l'agriculture, le tourisme (compte qui doit s'autofinancer), les banques et l'électricité.

Tourisme :

Il est prévu des recettes de CHF 20'000.- provenant des taxes de séjour qui couvrent les charges tels que l'entretien des sentiers, la contribution à Jura bernois tourisme et au Parc régional Chasseral. Le FS se monte à CHF 11'433.70. Le budget prévoit une attribution au FS de CHF 450.-.

Banques :

La banque Clientis verse chaque année une contribution qui est budgétée à CHF 7'300.-.

Electricité :

Il s'agit de revenus d'un montant de CHF 50'000.- provenant des concessions BKW.

➤ Finances et impôts

Dans cette fonction nous trouvons entre autres les impôts communaux généraux, les impôts spéciaux, la péréquation financière, les intérêts et les biens-fonds du patrimoine financier.

Impôts communaux généraux :

Pour le budget, nous avons joué la carte de la prudence en ne prévoyant qu'un faible taux de croissance.

Impôts spéciaux :

Nous trouvons ici les revenus des impôts sur les gains immobiliers. Les compte 2017 présentaient d'excellentes recettes, mais pour 2019 il est tout de même prévu des revenus de CHF 80'000.-.

Péréquation financière :

Le budget prévoit des montants similaires aux années précédentes.

Intérêts :

Un emprunt est arrivé à échéance en octobre 2018, un nouvel emprunt a été conclu à un taux favorable, ce qui diminuera les intérêts.

Biens-fonds du patrimoine administratif :

Il s'agit des charges et des revenus de nos bâtiments. Un appartement au Haut du Village 8 à Plagne s'est libéré et il a besoin d'être remis en état.

M. xxx demande s'il y a des questions.

M. xxx relève qu'on nous avait dit qu'avec la FAC (feuille officielle d'avis de Courtelary) il n'y aurait pas d'augmentation et selon le budget il y a une différence. M. xxx précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'un réajustement, car le budget 2018 était mal établi.

En conclusion, le maire signale que le Conseil Municipal propose d'accepter le budget 2019 tel que présenté avec :

- une quotité d'impôt inchangée à 1,9 unités
- une taxe immobilière maintenue à 1,25 %
- une taxe des chiens à CHF 50.00 par bête
- un excédent de charges au compte général de CHF 88'843.00
- un excédent de charges du compte global (avec les FS) de CHF 102'868

Comme il n'y a plus de question, il est décidé de passer au vote. Le budget est accepté à l'unanimité.

6. Divers et imprévus

Le Président donne la parole au maire, M. xxx.

Il remercie tout le monde, les citoyens qui se déplacent aux assemblées et tous les collaborateurs.

M. xxx signale que le 5 décembre aura lieu les illuminations des sapins de Noël dans les trois villages où du vin chaud sera offert. Dans chaque village, un ou une conseiller(ère) sera présent(e). Puis, le 8 décembre aura lieu au Centre de Plagne le Noël des aînés organisé par le groupe couture de Plagne et Vauffelin.

La discussion est ouverte.

M. xxx signale que devant un certain immeuble de Frinvillier, il y a toujours d'importantes quantités de gros cassons, est-ce normal ? M. xxx lui répond qu'il est difficile de prouver qu'ils ne proviennent pas des habitants de l'immeuble. Le Conseil municipal est au courant et les mesures possibles ont été prises auprès du propriétaire. Pour porter plainte, il faut avoir des preuves. Ne pas confondre un trafic de matériaux. M. xxx précise qu'une habitante de l'immeuble organise régulièrement des containers pour envoyer de gros meubles en Afrique. Ce container est entreposé le temps du chargement sur la place de la commune bourgeoise de Plagne. Son Président précise que la responsable est correcte et que tout fonctionne.

M. xxx signale qu'il n'y a plus de panneau pour les chemins pédestres.

M. xxx demande ce qu'il en est du sentier des Gorges avec le passage du Canal. M. xxx signale que ce cas est complexe car le passage est accolé au canal. Le passage se trouve sur la commune de Sauge et le propriétaire du canal est la commune d'Evillard. Cette dernière ne veut plus entretenir le passage car elle craint d'être tenue pour responsable en cas d'accident.

Le responsable des chemins pédestres bernois est prêt à corriger la signalisation du chemin pour diriger les gens par le chemin qui contourne le canal. Mais la commune de Sauge souhaite rediscuter de ces travaux avec la commune d'Evilard et tout faire pour maintenir ce passage le long du canal.

Le Président donne la parole à M. xxx pour vous parler de la future pose des containers semi-enterrés. Les emplacements ont été marqués. La demande de permis de construire a été transmise à la Préfecture et sera prochainement publiée. Chaque emplacement fait l'objet d'une demande de permis afin de ne pas bloquer une installation. Les subventions de Celtor SA couvrent l'achat des containers semi-enterrés mais pas les frais de creusement et d'installation qui sont à la charge de la commune. La discussion est ouverte.

M. xxx, demande quelle distance est nécessaire jusqu'au fonds voisin comme pour l'installation prévue au bas des places de parc du Cerf à Plagne ? M. xxx répond qu'une dérogation sera publiée si la petite limite n'est pas respectée.

M. xxx demande s'il y en aura un ou deux à Frinvillier ? C'est compliqué, on n'avait pas d'endroit au bord de la route cantonale car la distance à la limite est de 3 mètres. L'emplacement idéal est près de la déchetterie actuelle. C'est la meilleure solution. Le syndicat pour l'épuration des eaux de la région des gorges « Segou » va prendre des mesures pour limiter des places de parc. Nous avons le même problème à Vauffelin, le 1^{er} emplacement c'est en ordre mais le 2^{ème} prévu vers la déchetterie ne convient pas au vu de la limite à la route cantonale. La commune possède un bâtiment au chemin de l'Eglise qui contenait le sel à dégel. Il sera détruit et le container prendra cet emplacement.

M. xxx informe qu'à Plagne il y aura 3 Moloks, un à la déchetterie, un vers le Cerf et le troisième devant l'immeuble no. 36.

M. xxx demande si l'emplacement au début du chemin de la Sauge a été étudié ? Oui mais après plusieurs études cette solution a été abandonnée.

Mme xxx demande comment cela fonctionne pour qu'il n'y ait pas n'importe quoi dans ces containers. M. xxx signale qu'il y aura des contrôles et des dénonciations seront faites si nécessaire.

Le Président demande si quelqu'un désire encore prendre la parole ? Comme ce n'est pas le cas, il remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune tout au long de l'année. Le maire souhaite une bonne année 2019 à chacun et un joyeux Noël.

Le Président, M. xxx, remercie l'assemblée et le Conseil municipal et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Il clôt l'assemblée à 21h00.

Municipalité de Sauge

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

xxx

xxx